Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260402-2026_056_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 2 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi 2 avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 25 mars 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire sortant.

Etaient présents : M. Sébille, Mme Le Bodic, M. Thébaut, Mme Ménahèze, M. Rigault, Mme Keryjaouen, M. Célard, Mme Le Cadre, Mme Célard, M. Guilbaud, M. Berthe, Mme Perrin, M. Pédron, Mme Charbonnier, Mme Lecomte-Durouil, M. Hazo, Mme Rebout, M. Duranton, Mme Leclere, M. Oudar, Mme Gicquel, Mme Pasquier, M. Groyer, Mme Marroi, M. Roudaut, Mme Guillou, M. Morio, Mme Ogier, M. Charcosset.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Le Douairon à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Sébille
Madame Le Floch à Madame Leclere
Monsieur Valiente à Madame Le Bodic

Absent : 0

Secrétaire de séance : Caroline Le Bodic

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Absent : 0

Nombre de pouvoirs : 4

Votants : 33

2026-04-02- N°AG 056/2026 – DETERMINATION DES JURES D'ASSISES POUR 2027

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Cette désignation fait l'objet d'un premier tirage au sort effectué de manière publique au sein de chaque commune à partir de la liste générale des électeurs. Pour Theix-Noyalo, le nombre de jurés à désigner est de 18, c'est à dire le triple du nombre de jurés qui seront finalement retenus.

Le tirage s'est réalisé par tirage numérique via le logiciel ADAGIO en présence de public le mardi 25 février 2026.

Pour la constitution de la liste préparatoire « *ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit* » (article 261 du code de procédure pénale).

Dans un tel cas nous pourrons donc écarter la personne et procéder au tirage au sort d'un autre juré.

Lors du tirage au sort, il n'appartient pas au maire de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités dont il pourrait avoir connaissance, mais simplement de les signaler après tirage au sort.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260402-2026_056_DEL-DE

Par ailleurs, les personnes désignées auront la possibilité de demander par lettre simple, avant le 1er septembre, au président de la commission siégeant au Tribunal de Grande Instance de Vannes, le bénéfice des dispositions de l'article 258 du code de procédure pénale qui dispose que :

- *« Sont dispensées des fonctions de juré les personnes âgées de plus de 70 ans ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assisse lorsqu'elles en font la demande à la commission prévue par l'article 262 »,*

- *« Peuvent en outre être dispensés de ces fonctions les personnes qui invoquent un motif grave reconnu valable par la commission ».*

Le Conseil Municipal prend acte du tirage au sort public des jurés d'assises qui s'est tenu le 25 février dernier.

M.	RIO	Yann	Joël Yves Andrée	
Mme	MARCO	Christine		
Mme	GIQUEL	Christine	Marie Cécile	JOZON
M.	LEMAITRE	René	Jean Alphonse	
Mme	COHELEACH	Anne-Marie	Simonne	
M.	PEDRON	Yoann	Alain Daniel	
Mme	HEURTEFEUX	Suzanne		DEBOUZY
Mme	LE MANAC'H	Zoé	Simonne	
Mme	RIVALIN	Catherine	Nicole Marie Aline	BACQUET
M.	PICARD	Diego	Gilbert Yves Marie	
Mme	ROYER	Claudine	Micheline	DAVOINE
Mme	DUJARDIN	Christine	Nathalie	
Mme	CHEVÉ	Rose-Marie	Alice Christine	CHEVE
M.	MARTINEZ	Jonathan		
Mme	THOMAZO	Martine	Odette Simone Marie	ORGEBIN
Mme	SERREAU	Justine	Patricia Pascale	
Mme	MORICE	Delphine	Annie Christiane	MAURIN
Mme	RAGOU	Marie	Mimose	

Affiché le :

A Theix-Noyalo, le 2 avril 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE